

26

MOUMOUNI Ali, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



Né à Sokodé dans la Préfecture de Tchaoudjo, le 1^{er} octobre 1984 (41 ans en 2025), marié et père de 3 filles, ferrailleur et plombier, MOUMOUNI Ali a été arbitrairement arrêté dans l’Affaire « Tigre Révolution » au quartier Agoè-Allainka, à Lomé, le 26 janvier 2020.

En voyage professionnel hors de Sokodé depuis le 24 novembre 2019 et, alors qu'il n'était pas à la maison de ce fait, un matin, des militaires venus en masse à bord de plus de 5 camions, accompagnés par la Gendarmerie nationale, investissent son domicile pour l'arrêter. Ne l'y trouvant naturellement pas, ils entrent de force dans sa chambre en cassant sa porte, font main basse sur sa moto de marque Sanya 125, ses ordinateurs portables de marque Alcatel, des matériaux de soudeurs, ainsi que des chaînes et autres bijoux de sa femme, sans oublier une somme de 275 850 F CFA.

C'est alors que sa famille l'appelle pour lui demander où il se trouve et, après qu'il ait répondu qu'il est chez un ami, on lui fait savoir qu'il ne faut plus qu'il revienne à la maison.

Inquiet, il demande ce qui se passe et se voit répondre que des militaires ont débarqué chez lui, ont tout cassé dans sa chambre et ramassé toutes ses affaires.

Depuis lors, il n'est plus retourné à son domicile qu'il a quitté, dormant en cachette chez des amis, parfois même dans la brousse parce que, tout le temps, les militaires sont à sa recherche dans son quartier et dans toute la ville, alors qu'il manque de moyens pour quitter le pays.

Il mène ainsi cette vie de paria pendant des jours et des jours jusqu'à ce qu'il entende parler d'une marche pacifique lancée à Lomé, et il pense que le temps est venu

pour lui de saisir cette occasion pour aller dans la capitale afin de réclamer ses droits.

Avec des amis, ils arrivent à Lomé où, hébergés au quartier Agoè-Allainka, ils sont en train de dormir dans la chambre qui a été mise à leur disposition lorsque, tard dans la nuit profonde, ils entendent crier à haute voix une sommation ordonnant que personne ne bouge, de sortir tous les mains en l'air !

Ce sont des militaires, venus en si grand nombre qu'on ne peut même pas les compter, tous portant des armes de gros calibres en montrant une grande détermination, visages masqués par des cagoules noires portées par certains d'entre eux alors que d'autres, en tenue civile, ont le visage fermé mais tiennent aussi des armes.

Ils se mettent alors à les passer sauvagement à tabac, dans tous les sens, et partout sur leurs corps, avec des chaînes qu'on met au cou des chiens pour certains, alors que d'autres les frappaient à coups de cordelettes jusqu'à ce que, tous, ils soient complètement affaiblis. Et, ce n'est qu'alors que le chef du contingent a donné l'ordre à ses hommes de s'arrêter.

Les militaires se saisissent donc d'eux, les attachent, chacun, par les mains dans le dos ainsi que par les pieds, et les jettent dans leurs camions comme de vulgaires fagots de bois, entassant sur eux tous les fers, tables et bancs qu'ils ont trouvé alentour, puis montent s'asseoir sur le tout pour les conduire au camp GIPN d'Agoè-Logopé. On était bien le 26 janvier 2020.

Arrivés au Camp GIPN, toutes ces victimes vont voir et vivre beaucoup de choses tellement indescriptibles qu'il leur est diffi-



cile jusqu'à ce jour de raconter, tellement cela leur fait trop mal. Car c'est matin, midi, et soir qu'ils sont soumis aux tortures sur place comme si cela est leur nourriture principale au quotidien : rien que des séances de tabassage sur tous leurs corps. A tel point, qu'arrivé un moment, beaucoup d'entre eux se sont mis à prier leur Dieu pour qu'il vienne prendre leur âme afin qu'ils arrêtent de souffrir comme cela dans les mains des militaires.

MOUMOUNI Ali, comme tous les autres, est attaché, suspendu à un manguier dans le Camp GIPN, les pieds en l'air et la tête en bas, puis on le déshabille, lui verse de l'eau froide sur le corps, et alors commence la séance de tabassage où il est chicoté avec des cordelettes et des bâtons bien gros, manches de houe ou de daba, pendant que d'autres militaires s'arment de machettes avec lesquels ils le tapent sur la plante des pieds et au talon, parties du corps librement exposés à leur merci, dans la position de cochon-pendu dans laquelle il se trouve.

Puis, pleuvent les sempiternelles questions : « *Où se trouvent les armes ?* », « *Où sont vos autres frères qui vont encore venir à Lomé ?* », ou encore « *Où sont ceux qui vont quitter le Nigeria et le Ghana pour venir au Togo ?* ». A toutes ces questions, il répond qu'il n'en a aucune idée. Et les coups reprennent, toujours plus forts.

Quand il a été tellement frappé que, trop fatigué, il est visiblement au bord de l'évanouissement, alors on le détache pour le déposer par terre puis on se saisit de lui pour aller le jeter dans une fosse septique bien remplie d'excréments humains qui le maculent de partout, s'attachant à ses mains et à ses pieds liés. Et on le laisse là, sans rien manger ni boire durant toute la journée.

Le 7 février 2020, après 12 jours de ces traitements cruels, inhumains et dégradants, il est conduit à la Justice togolaise où, présenté au Procureur de la République et au Juge d'instruction, ceux-ci, après l'avoir auditionné, l'inculpent pour « *Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et troubles aggravés à l'ordre public* » mais, au lieu de le placer sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé comme les autres détenus accusés comme lui dans la même affaire « *Tigre Révolution* », ils le renvoient au Camp GIPN d'Agoè-Logopé où il continue à subir tortures et mauvais traitements.

Il subit ce traitement presque quotidiennement jusqu'à ce que, après l'élection présidentielle du 22 février 2020, on amène un jour au Camp un nommé Moussa Issa dit Zongolais et une autre dénommée ALASSANI Saliou dont les visages ont été masqués par des cagoules noires.

A leur arrivée, MOUMOUNI Ali est extrait pour une confrontation avec eux au cours de laquelle on lui pose la question de savoir s'il les connaît, ce à quoi il répond : « *Oui, on se connaît à Sokodé, dans la ville* ». Après cette réponse, une nouvelle séance de tabassage recommence car on l'accuse de ne pas vouloir dire la vérité, et on le ramène ensuite pour le jeter dans la fosse septique où il ne peut même pas faire de mouvement.

Ce n'est finalement qu'au bout de 9 bons mois passés au total sous ce régime de continues souffrances au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, qu'il est ramené à la Prison civile de Lomé où, toujours actuellement détenu depuis lors, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

De tout le calvaire subi au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, il lui en est résulté jusqu'à ce jour des problèmes de cœur, une déformation de la colonne vertébrale, des maux de reins et de hanche qui lui font mal quand il marche, à tel point qu'il n'arrive même plus à se mettre debout pendant plus de 3 minutes. Perdant progressivement l'usage de ses deux pieds, il est obligé, pour la prière musulmane, de rester assis par terre pour prier, comme un handicapé, tellement il souffre dans tout son corps et aussi des yeux.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, MOUMOUNI Ali, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais. Cela, d'autant plus qu'il a besoin d'aller se faire sérieusement soigner pour les séquelles des affreuses tortures qu'il a subies au Camp GIPN d'Agoè-Logopé.

